RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

ARRÊTÉ
MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 13 MAI 2022 PORTANT APPROBATION DE PROGRAMMES PLURI-ANNUELS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DES INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES ET DE LEUR STRUCTURE DE COORDINATION TECHNIQUE AGRICOLE

Le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

Vu les articles L820-1 à 3 et R 822-1 du code rural et de la pêche maritime relatifs au développement agricole et rural,

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Vu l'arrêté modifié du 19 octobre 2006 relatif à l'élaboration et à l'évaluation du programme national de développement agricole et rural,

Vu l'arrêté du 13 Mai 2022 portant approbation de programmes pluri-annuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles et de leur structure de coordination technique agricole,

Vu l'arrêté du 24 juin 2022 modifiant l'arrêté du 13 Mai 2022 portant approbation de programmes pluri-annuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles et de leur structure de coordination technique agricole,

Vu le contrat d'objectifs pour les programmes de développement agricole et rural 2022-2027 des instituts techniques agricoles et de l'association de coordination technique agricole (ACTA) signé entre l'ACTA et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, le 13 avril 2022,

ARRÊTE :

Article 1

L'arrêté modificatif du 24 juin 2022 susvisé est abrogé.

Article 2

L'arrêté du 13 Mai 2022 susvisé est modifié conformément aux articles 3 et 4 du présent arrêté.

Article 3

L'annexe 1 de l'arrêté du 13 Mai 2022 portant approbation de programmes pluri-annuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles et de leur structure de coordination technique agricole est remplacée comme suit.

Article 4

L'annexe 2 de l'arrêté du 13 Mai 2022 portant approbation de programmes pluri-annuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles et de leur structure de coordination technique agricole est remplacée comme suit

Article 5

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Article 6

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 Juillet 2022

Pour le ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche



Valérie BADUEL

ANNEXE 1

Nom du programme
ACTA
ASTREDHOR
ARVALIS
CTIFL
IDELE
IFPC
IFV
ITAVI
ITEIPMAI

ANNEXE 2

Organisme chef de file	Nom du programme inter-institut
IDELE	RESEAUX D'ELEVAGE
ARVALIS	Atteindre la Multiperformance des systèmes de production en valorisant les synergies entre ateliers et entre acteurs (MULTIPERF)